
SUPER ECO DÉCAPANT DS

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/30/2014

Page 1 de 9

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur du produit : **SUPER ECO DÉCAPANT DS**

Code(s) du produit : S/O

Usage du produit : Décapant à peinture, vernis et colle.

Famille chimique : Mélange

Nom et adresse du fournisseur/distributeur:

Distributions J. Des Serres Inc

Nom et adresse du fabricant:

Consulter le fournisseur

C.P. 12
Granby, QC, Canada
J2G 8E2

No de téléphone d'information

: (450) 770-2948 (Lundi à Vendredi, 8h00 à 17h00, Heure de l'Est américaine)

No. de téléphone en cas d'urgence

: (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200).

Classification dangereuse:

Liquide combustible

Danger aigu pour la santé

Danger chronique pour la santé

Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC).

Classification pour SIMDUT:

Catégorie B3 (Liquides combustibles)

Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques, matières très toxiques)

Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques)

Aperçu des urgences : Gel incolore. Odeur de poisson.

AVERTISSEMENT! Liquide et vapeur combustible. Nocif en cas d'inhalation. L'inhalation risque de causer une irritation respiratoire et la dépression du système nerveux central. Nocif en cas d'ingestion. Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Provoque des lésions oculaires graves. Risque de causer une légère irritation de la peau. Risques d'anomalies congénitales possibles - contient une matière qui risque de causer des anomalies congénitales.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Inhalation : Nocif en cas d'inhalation. Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et de la voie respiratoire supérieure. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.

Peau : Risque de causer une légère irritation de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Yeux : Gravement irritant ou corrosif. Les symptômes peuvent inclure une grave douleur, la vision floue, des rougeurs et des brûlures par corrosion.

Ingestion : L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, la nausée et la diarrhée. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.

Effets nocifs chroniques éventuels

SUPER ECO DÉCAPANT DS

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/30/2014

Page 2 de 9

- Statut de cancérigène** : Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau. Des lésions au foie et aux reins peuvent se produire.
: Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».
- Autres dangers importants** : Tératogène potentiel. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».
- Effets potentiels sur l'environnement**
: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | <u>% (poids)</u> |
|------------------------------|---------------|------------------|
| Diméthylformamide | 68-12-2 | 60.00 - 100.00 |
| Hydroxypropylméthylcellulose | 9004-65-3 | 1.00 - 5.00 |

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Bien nettoyer avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux sous l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Consulter immédiatement un médecin. Ne PAS faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeur combustible. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Liquide combustible Classe II

Propriétés comburantes

- : Aucun à notre connaissance.

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : N'est pas sensé être sensible aux impacts. Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques.

Moyen d'extinction approprié

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Combattre les incendies à partir d'une distance sécuritaire. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Ammoniaque; oxydes d'azote et autres fumées irritantes.

Évaluation NFPA

- 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
: Santé: 3 Incendie: 2 Instabilité: 0 Autres dangers: aucun

SUPER ECO DÉCAPANT DS

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/30/2014

Page 3 de 9

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

Nettoyage des déversements

: Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Ventiler le secteur du déversement. Enlever toute source d'ignition. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites : Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

: Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention sécuritaire : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Laver soigneusement après manipulation.

Exigences en matière d'entreposage

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Oxydants forts; Des bases fortes; Acides forts; Composés halogénés

Matériaux d'emballage spéciaux

: Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

| Ingrédients | ACGIH TLV | | OSHA PEL | |
|------------------------------|-----------|------|-------------------------------|------|
| | TWA | STEL | PEL | STEL |
| Diméthylformamide | 10 ppm | P/D | 10 ppm ; 30 mg/m ³ | P/D |
| Hydroxypropylméthylcellulose | P/D | P/D | P/D | P/D |

Il n'y a pas limites d'exposition établies pour ce produit. Les limites d'exposition ci-dessus sont données pour des raisons de sûreté.

Ventilation et mesures d'ingénierie

SUPER ECO DÉCAPANT DS

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/30/2014

Page 4 de 9

- Protection respiratoire** :
- Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.
 - Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Un appareil respiratoire autonome devrait être utilisé lors de situations d'urgence ou lorsque les limites d'exposition ne sont pas connues. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.
- Protection de la peau** :
- Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
- Protection des yeux/du visage** :
- Le port de lunettes à coques est exigé lors de la manipulation de ce produit. Un écran facial complet peut également être nécessaire.
- Autre équipement de protection** :
- Porter des bottes et des vêtements résistants. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.
- Considérations générales d'hygiène** :
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|--|---------------------|---|--|
| État physique | : gel | Apparence | : Gel incolore. |
| Odeur | : Odeur de poisson. | Seuil olfactif | : P/D |
| pH | : P/D | | |
| Point d'ébullition | : 153°C (307.4°F) | Densité relative | : 0.94 |
| Point de fusion/de gel | : -61°C (-77.8°F) | Coefficient de répartition eau/huile | : P/D |
| | | Solubilité dans l'eau | : Complet |
| Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F) | : P/D | Taux d'évaporation (acétate n-butyle = 1) | : P/D |
| Densité de vapeur (Air = 1) | : 2.52 | Matières volatiles (% en poids) | : P/D |
| Composés organiques volatils (COV) | : P/D | Température d'auto-inflammation | : 410°C (770°F) (Basé sur les ingrédients) |
| Point d'éclair | : 58°C (136.4°F) | Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.) | : 16.0 (Basé sur les ingrédients) |
| Point d'éclair, méthode | : coupelle fermée | Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.) | : 2.2 (Basé sur les ingrédients) |
| | | Distance de projection de la flamme | : S/O |
| | | Viscosité | : P/D |
| | | Pression absolue du récipient | : S/O |
| | | Retour de flamme observé | : S/O |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité/Réactivité : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.

SUPER ECO DÉCAPANT DS

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/30/2014

Page 5 de 9

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.

Substances à éviter et incompatibilité

: Éviter le contact avec les matières incompatibles. Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Organes cibles : Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central. Des lésions au foie et aux reins peuvent se produire.

Voies d'exposition : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: OUI *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI

Données toxicologiques : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

| <u>Composants</u> | <u>CL₅₀(4hr)</u> | <u>DL₅₀</u> | |
|------------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| | <u>inh, rat</u> | <u>(Orale, rat)</u> | <u>(cutané, lapin)</u> |
| Diméthylformamide | >5900 mg/m ³ | 3040 mg/kg | >3160 mg/kg |
| Hydroxypropylméthylcellulose | P/D | P/D | P/D |

Statut de cancérigène : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérigènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction : N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.

Térogénicité : Contient du Diméthylformamide. Il existe une certaine preuve animale que le Diméthylformamide peut causer des effets fetotoxiques à des doses qui ne sont pas habituellement maternellement toxiques.

Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Épidémiologie : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Substances synergiques : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Propriétés irritantes du produit

: Gravement irritant pour les yeux. Risque de causer une légère irritation de la peau. Peut irriter les voies respiratoires.

Autres dangers importants : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Données Écotoxicité:

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | <u>Toxicité pour les poissons</u> | | |
|------------------------------|---------------|-----------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| | | <u>CL₅₀ / 96h</u> | <u>NOEL / 21 jour</u> | <u>Facteur M</u> |
| Diméthylformamide | 68-12-2 | 7100 mg/L (Crapet arlequin) | 3200 mg/L NOEC (Vairon à grosse tête) | Aucun(e). |
| Hydroxypropylméthylcellulose | 9004-65-3 | P/D | P/D | P/D |

SUPER ECO DÉCAPANT DS

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/30/2014

Page 6 de 9

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | Toxicité pour les daphnias | | |
|------------------------------|---------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|
| | | CE50 / 48h | NOEL / 21 jours | Facteur M |
| Diméthylformamide | 68-12-2 | >100 mg/L (Puce d'eau) | 1500 mg/L NOEC (Puce d'eau) | Aucun(e). |
| Hydroxypropylméthylcellulose | 9004-65-3 | P/D | P/D | Aucun(e). |

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | Toxicité pour les algues | | |
|------------------------------|---------------|---------------------------------|--------------------------|------------------|
| | | EC50 / 96h or 72h | NOEC / 96h or 72h | Facteur M |
| Diméthylformamide | 68-12-2 | >1000 mg/L/96hr (algues vertes) | P/D | Aucun(e). |
| Hydroxypropylméthylcellulose | 9004-65-3 | P/D | P/D | P/D |

- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Persistance : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Potentiel de bioaccumulation : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Effets nocifs divers sur l'environnement : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.



Méthodes d'élimination

- : La réutilisation ou le recyclage devrait être priorisé par rapport à l'élimination. Si la matière est inapte pour la récupération ou une réutilisation, éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux fédérales, provinciales et locales. Contactez votre l'agence de l'environnement locale, de l'état ou fédérale pour les règles spécifiques.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Information sur la réglementation | Numéro ONU | Nom d'expédition | Classe | Groupe d'emballage | Étiquette |
|---------------------------------------|--|------------------------|--------|--------------------|---|
| Canada (TMD) | UN2265 | N,N-DIMETHYLFORMAMIDE | 3 | III |  |
| Canada (TMD) | L'exemption relative aux quantités limitées au Canada peut s'appliquer pour les contenants qui contiennent une quantité spécifique du produit. Consultez l'article 1.17 du Règlement TMD pour les renseignements relatifs à l'exemption de Quantité Limitée si vous désirez expédier conformément à cette exemption. | | | | |
| Renseignements supplémentaires | | | | | |
| Les États-Unis (DOT) | UN2265 | N, N-DIMETHYLFORMAMIDE | 3 | III |  |

SUPER ECO DÉCAPANT DS

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/30/2014

Page 7 de 9

| | |
|---------------------------------------|--|
| Les États-Unis (DOT) | Peut être expédié comme Quantité Limitée conformément à la section d'emballage 173.150. Se référer à la Section 173.150 du 49 CFR. |
| Renseignements supplémentaires | |

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | TSCA Inventory | CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302): | SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355: | SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical | |
|------------------------------|---------------|----------------|--|--|---|--------------------------|
| | | | | | Toxic chimique | concentration de minimis |
| Diméthylformamide | 68-12-2 | Oui | 100 lb/ 45.4 kg | Aucun. | Oui | No |
| Hydroxypropylméthylcellulose | 9004-65-3 | Oui | Aucun(e). | Aucun. | Non | No |

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Danger immédiat (aigu) pour la santé; Danger chronique pour la santé; Risque d'incendie. Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | California Proposition 65 | | Liste d'état "Right to Know" | | | | | |
|------------------------------|---------------|---------------------------|------------------|------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | Inscrit | Type de toxicité | CA | MA | MN | NJ | PA | RI |
| Diméthylformamide | 68-12-2 | Non | P/D | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Hydroxypropylméthylcellulose | 9004-65-3 | Non | P/D | No | No | No | No | No | No |

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Classification canadienne SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | European EINECS | Australia AICS | Philippines PICCS | Japan ENCS | Korea KECI/KECL | China IECSC | NewZealand IOC |
|------------------------------|---------------|-----------------|----------------|-------------------|------------|-----------------|-------------|-------------------------------|
| Diméthylformamide | 68-12-2 | 200-679-5 | Present | Présent | (2)-680 | KE-11411 | Present | HSR001133 |
| Hydroxypropylméthylcellulose | 9004-65-3 | N/Av | Present | Présent | (8)-196 | KE-05368 | Present | Pas d'information disponible. |

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Classification SIMD

* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

Santé : * 3

Inflammabilité : 2

Réactivité : 0

SUPER ECO DÉCAPANT DS

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/30/2014

Page 8 de 9

| | |
|----------------|---|
| Légende | : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists CA: California CAS: Chemical Abstract Services CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 DOT: Department of Transportation HSDB: Hazardous Substances Data Bank CIRC: Centre international de recherche sur le cancer Inh: Inhalation CL: Concentration létale DL: Dose létale MA: Massachusetts MN: Minnesota MSHA: Mine Safety and Health Administration S/O: Sans objet P/D: Pas disponible NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health NJ: New Jersey NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie OSHA: Occupational Safety and Health Administration PA: Pennsylvania PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise) QSAR: Relation quantitative structure à activité RCRA: Resource Conservation and Recovery Act RI: Rhode Island RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit) TCC: Tagliabue Closed Cup TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values) TWA: Moyenne pondérée dans le temps TSCA: Toxic Substance Control Act SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail |
|----------------|---|

| | |
|-------------------|--|
| Références | : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2014. 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2014. 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCInfoWeb 2014 (Chempendium, HSDB et RTECs). 4. Fiches signalétiques du fabricant. 5. US EPA Title III List of Lists - octobre 2012 6. California Proposition 65 List - 2 mai 2014 |
|-------------------|--|

| | |
|---|--|
| Préparée pour : Distribution J. Des Serres Inc. C.P. 12 Granby, QC, Canada. J2G 8E2 Téléphone: (450) 770-2948 Adresser toutes les requêtes à: Distributions J. Des Serres | |
| Préparée par : ICC Centre de Conformité Inc. http://www.thecompliancecenter.com |  |

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

SUPER ECO DÉCAPANT DS

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/30/2014

Page 9 de 9

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par Distributions J. Des Serres Inc et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Distributions J. Des Serres Inc n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et Distributions J. Des Serres Inc.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 05/30/2014

FIN DU DOCUMENT